

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Septième session
Genève, 1^{er} – 5 juillet 2019**

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE SUR LA TACHE N° 62

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique

INTRODUCTION

1. À la sixième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), le comité a approuvé la nouvelle tâche n° 62, dont la description est la suivante : "Examen des normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et propositions de modification de ces normes le cas échéant" (voir les paragraphes 143 à 151 du document CWS/6/34). Le CWS a établi l'équipe d'experts correspondante dénommée "Équipe d'experts chargée de la transformation numérique" et a désigné l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) comme responsable de l'équipe d'experts.

2. En novembre 2018, le Bureau international a diffusé la circulaire C.CWS.108 invitant les membres du CWS souhaitant participer aux travaux de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique à désigner leurs représentants. Les représentants de 13 offices de propriété intellectuelle se sont portés volontaires pour participer aux travaux de l'équipe d'experts.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

3. Le responsable de l'équipe d'experts a établi en concertation avec le Bureau international un projet de programme de travail qu'il a transmis à l'équipe d'experts pour observations. L'objectif du programme de travail est le suivant :

Actualiser les normes et les pratiques existantes de l'OMPI en ce qui concerne la publication d'informations relatives aux droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. Afin d'atteindre cet objectif, l'équipe d'experts va :

- examiner les normes de l'OMPI au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle,
- examiner les pratiques en matière de publication pour améliorer la diffusion numérique de l'information et
- proposer des révisions de ces normes selon que de besoin.

4. Le projet de programme de travail comprend les étapes suivantes :

- mise en commun, par les offices de propriété intellectuelle, des pratiques existantes en matière de publication électronique,
- examen des difficultés qui se posent actuellement par rapport au processus en cours,
- partage et examen des projets en matière de publication électronique,
- définition de la notion de publications électroniques et des critères applicables à celles-ci,
- examen des types de fichiers : image, bib, texte intégral,
- définition des critères concernant l'examen des normes,
- établissement de l'ordre d'examen des normes dans la description de la tâche et
- début de l'examen et propositions de mise à jour des normes existantes selon que de besoin.

5. Des discussions supplémentaires sont prévues sur la page Wiki de l'équipe d'experts entre la publication du présent document et la septième session du CWS. Le responsable de l'équipe d'experts présentera des informations supplémentaires sur l'état d'avancement des travaux dans le rapport sur cette tâche.

PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Le calendrier pour le programme de travail proposé pour 2019-2020 est le suivant :

	Mesures à prendre	Calendrier provisoire
Série de discussions n° 1	mise en commun, par les offices de propriété intellectuelle, des pratiques existantes en matière de publication électronique et examen des difficultés qui se posent actuellement par rapport au processus en cours	8 semaines
Série de discussions n° 2	partage et examen des projets en matière de publication électronique	4 semaines

	Mesures à prendre	Calendrier provisoire
Série de discussions n° 3	définition de la notion de publications électroniques et des critères applicables à celles-ci et examen des types de fichiers : image, bibliographique, texte intégral, XML, représentation visuelle des données	4 semaines
Série de discussions n° 4	définition des critères concernant l'examen des normes et des résultats escomptés de l'examen	4 semaines
Série de discussions n° 5	établissement de l'ordre d'examen des normes	4 semaines
Série de discussions n° 6	début de l'examen et mise à jour des normes existantes aux fins de leur publication selon les orientations convenues	4 semaines
Série de discussions <i>N</i>	<ul style="list-style-type: none"> – analyse détaillée de chaque norme par ordre de priorité – élaboration de recommandations compte tenu de l'examen détaillé et des discussions avec les membres de l'équipe d'experts 	Selon que de besoin
Série de discussions <i>N+1</i>	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration d'une proposition pour une prochaine session du CWS sur les modifications à apporter aux normes existantes selon que de besoin – élaboration d'une proposition pour une prochaine session du CWS sur les nouvelles normes en matière de publication électronique selon que de besoin 	Selon que de besoin

Répéter les séries N et N+1 autant de fois que nécessaire pour examiner les normes correspondantes.

7. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document et*

b) *à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique et à encourager les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l'équipe d'experts.*

[Fin du document]